

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
22 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe LABORDE, Maire.

Etaient présents : MM Nolwenn ARAUJO, Sandrine BÉGU, Franck BELLOCQ, Sébastien CAZEAU, Philippe LABORDE, Jean-Pierre LAMARQUE, Gilles LASCOSTES, Isabelle MARIE, Aurélien NOUGARO, Caroline SAINT-GERMAIN, Cathy SANDRÈS, Nelly SLOSTOWSKI,

Etaient excusés : Bertrand LAFAYE, Alain CRABOS et Serge FRANCOIS

Procuration : /

Convocation : 12 octobre 2020

Secrétaire de séance : Mme Nelly SLOSTOWSKI

Suite à l'assassinat de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine, le Conseil Municipal a observé une minute de silence pour témoigner de sa solidarité avec la victime et sa famille, de son soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de sa mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République. Les drapeaux ont été mis en berne et le *#jesuisenseignant* a été affiché à la mairie.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020

BATIMENTS

Création Local technique

Accès sur la route du Bergeras :

La création d'un accès sur la route du Bergeras s'avère très complexe. Le terrain de la succession DESTIZONS ne semble pas aller jusqu'à la route du Bergeras (à vérifier sur le terrain) et certaines personnes de l'indivision DUMAS sont injoignables.

Toiture photovoltaïque :

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec les services du SYDEC. La prestation porte sur le conseil et l'accompagnement pour un coût de 1 000 € (250 € si on ne va pas au bout du projet). Ils ne font pas la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire avise l'assemblée de sa rencontre avec ENGIE SOLUTIONS. Ils sont spécialisés dans les grands bâtiments (100kva pour 535m²). Ils doivent fournir une étude très prochainement avec un 36kva.

Il ajoute qu'il va prochainement rencontrer l'entreprise SOLTEA.

Taille du bâtiment

Suite à la réunion de la commission bâtiment et à la visite du local de la Commune de Misson, il est proposé de construire un bâtiment d'environ 400m² dont une partie fermée comprise entre 80 et 100 m².

Maîtrise d'œuvre

Il convient de se rapprocher d'un architecte pour maîtrise d'œuvre (partie fermée) et de la gestion administrative du dossier en complément de l'entreprise qui sera choisie pour le photovoltaïque.

Logements communaux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mme Josette LASCOSTES. Elle souhaiterait une douche en remplacement de la baignoire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire rappelle qu'une branche menace de tomber et que le joint de la baie vitrée est à refaire au logement de Maëva POMBIELH.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut intervenir cet hiver chez François MARIE car des zones de parquet s'affaissent certainement dû au lino directement posé par-dessus le parquet.

Il ajoute que les radiateurs sont à vérifier chez SAINT GERMAIN Adeline et LAMARQUE Mickael.

Démoussage toits bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BSG Charpentes pour le démoussage des toits de l'ancien presbytère et de l'ancienne mairie. Il s'élève à 2 419.74 € TTC. Le Conseil Municipal décide de demander un autre devis pour pouvoir comparer les prix.

Ecole

Suite au raccordement au réseau d'assainissement collectif, il est nécessaire de réaliser le rattrapage du béton désactivé sur environ 13m². Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise RIBEIRO pour un montant de 1 639.19 € TTC. Il précise que l'on a la possibilité ne pas réaliser la mise en forme des terres et l'ancrage proposés dans ce devis, ce qui permettrait d'économiser 636 €. Néanmoins il faudra attendre l'année prochaine que la terre soit bien tassée pour pouvoir réaliser ces travaux pour un coût de 1003.19 € TTC.

Assainissement collectif

L'entreprise vient la semaine prochaine pour réaliser les travaux de raccordement à l'assainissement collectif.

Cuve de gaz

- Lahaout : La demande d'enlèvement auprès d'Antargaz a été faite.
- Salle des sports : La société Proxigaz a été contactée et nous a précisé qu'il fallait attendre le mois de mai 2021 pour demander l'enlèvement de la cuve afin d'éviter les frais de retrait de 242 € + les frais au prorata-temporis (échéance au mois de juillet).

Salles des sports

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés pour la création d'un point d'eau chaude dans la salle :

- Entreprise SIBERCHICOT	522.20 €
- Entreprise VALVERDE	393.36 €
Total	915.56 € TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la nuit du 02 au 03 octobre, le vent a arraché la porte latérale de la salle des sports. Il ajoute qu'il a déclaré le sinistre auprès de l'assurance Groupama. La franchise applicable sera de 904.99 € et il est en attente du devis de réparation.

SYDEC

Monsieur le Maire présente le service « Econome de flux » pour aider les collectivités à réduire leur facture énergétique. Ce service est facturé 1.5 € par habitant et par an avec un minimum de 1500 € par an pour 3 ans. Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce service.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier commun avec la Commune de Mouscardes est en cours d'élaboration afin de solutionner diverses problématiques relatives à la distribution de l'eau :

1. Problématique d'alimentation en eau potable sur notre réseau.
2. Taux élevé en calcaire depuis le raccordement aux Eschourdes (plaintes des usagers auprès des mairies et problèmes sur les installations communales).
3. Remise en service du captage du Lac suivant le rapport de qualité de l'eau de l'ARS du 14/09/2020.
4. Devenir du captage du Luc.
5. Etat du réseau.
6. Etat des P.E.I (points d'eau incendie).

Maison Lafitte

Monsieur le Maire rappelle la visite de ce bâtiment par le Conseil Municipal. Il informe l'assemblée qu'il a rencontré le CAUE qui peut donner des conseils en matière d'architecture et d'urbanisme. Il nous ont conseillé de prendre contact avec SOLIAH concernant la possibilité de réhabilitation de cette maison.

VOIRIE

Les travaux de pelle pour des reprises d'éboulement et des curages de fossés ont été réalisés impasse de Chapelat, du Luc et de Bellevue.

L'ancrage pour le déplacement des conteneurs chemin du Rachou est fait ainsi que les traversées de route chemin de Montpellier et route de Bourdeou.

La Commission voirie devra se réunir prochainement afin d'établir le programme de voirie communautaire pour l'année 2021. La demande de fournitures de voirie a été envoyée.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la taxe d'aménagement instaurée sur la Commune d'Estibeaux depuis le 1^{er} janvier 2015. Il indique à l'assemblée que le taux actuellement en vigueur est de 2.80 % et énonce les cas d'exonérations précédemment délibérées. Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux ainsi que les exonérations en vigueur.

CREATION DE POSTE - SECRETARIAT

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour assurer les missions d'assistant de gestion administrative et chargé d'accueil au sein de la mairie à raison de 20h00 hebdomadaire.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- de créer un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, emploi de catégorie C,
- que le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 20 heures,
- qu'il sera chargé des fonctions d'assistant de gestion administrative et chargé d'accueil,
- que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- que Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que la présente délibération prendra effet à compter du 01er janvier 2021.

APPEL A LA SOLIDARITE AUX COMMUNES DE FRANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de verser un don de 300 € (trois cent euros) aux communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes lourdement frappées par la tempête « Alex » du 02 octobre 2020 et précise que les crédits sont inscrits au BP 2020.

MOTION « ESPRIT DU SUD »

Les collectifs issus des mouvements antispécistes, et de nombreux autres groupes minoritaires tendent à remettre en cause de nombreuses activités culturelles, modes de vie, constitutives de l'identité de nos territoires.

Les composantes économiques et culturelles qui composent la ruralité sont désormais régulièrement attaquées et tendent à créer des inquiétudes légitimes, des tensions et crispations de nos concitoyens, au regard des déclarations pour le moins agressives de ces groupes militants structurés et organisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, demande que le fonctionnement démocratique soit respecté et que la concertation et le dialogue soient privilégiés avec les élus des territoires en préalable des débats organisés par des élus de collectivités et parlementaires à l'échelon départemental, régional ou national. Il demande que cette délibération des élus municipaux, socle du lien social au sein de la ruralité soit portée à connaissance des services de l'état, des sénateurs et parlementaires pour une prise de conscience indispensable des inquiétudes et tensions sociales qui se font jour.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 11h45. Il faudra prendre en compte les problématiques liées à la crise sanitaire, il n'y aura pas de réception.

Repas des aînés

En raison de la Covid-19, le traditionnel repas des aînés est annulé. Chaque famille de plus de 65 ans recevra un colis d'une valeur comprise entre 25 et 30 €. Les personnes en maison de retraite recevront également un colis.

Vœux

La cérémonie des vœux ne pourra certainement pas avoir lieu en raison des risques sanitaires.

Valorisation des parcelles et recensement des friches

La DDTM souhaite qu'un groupe de travail soit créé afin de recenser les parcelles agricoles et friches qui seraient susceptibles d'être sous-exploitées. Mr le Maire précise que des personnes extérieures au conseil municipal et ayant une connaissance du territoire peuvent participer. Le Conseil Municipal désigne : Philippe LABORDE, Franck BELLOCQ, Serge FRANCOIS, Jean Pierre LAMARQUE, Gilles LASCOSTES, Stéphane PEHAU, Jean Pierre GARESTE, Martial TAUZIN et Christian DESCAZEAU. Une réunion de travail sera organisée prochainement.

Amicale Laïque d'Estibeaux

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Mr Philippe LABADIE, nouveau Président de l'Amicale. Il précise que les répétitions ont repris dans la salle Lahaout en respectant les mesures sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h45.

NOMS	SIGNATURE
ARAUJO Nolwenn	
BÉGU Sandrine	
BELLOCQ Franck	
CAZEAU Sébastien	
CRABOS Alain	
FRANCOIS Serge	
LABORDE Philippe	
LAFAYE Bertrand	
LAMARQUE Jean-Pierre	
LASCOSTES Gilles	
MARIE Isabelle	
NOUGARO Aurélien	
SAINT GERMAIN Caroline	

SANDRÉS Cathy	
SLOSTOWSKI Nelly	